

***DISPOSITIFS D'AIDES AU SOUTIEN A LA LECTURE PUBLIQUE
EN PAYS DE SAVOIE 2015-2020***

8 – Action culturelle

Bénéficiaire	L'organisme demandeur est une collectivité locale des Pays de Savoie ou une association spécialisée dans l'organisation d'actions culturelles liées au livre et à la lecture.
Projet subventionnable	Toute manifestation culturelle liée au livre et à la lecture (notamment les Festivals et salons littéraires) s'inscrivant dans la durée et dans une démarche pérenne, et dont le rayonnement porte sur un territoire élargi. Une manifestation culturelle se définit par son caractère exceptionnel. Elle a pour objectif le développement du livre et de la lecture, la promotion d'auteurs et d'éditeurs. Elle met en œuvre de nombreux partenariats et adopte différentes formes.
Projet exclu du champ de l'aide	Les actions culturelles ponctuelles et exclusives (rencontres d'auteur, conférence, etc.) Les actions d'animations courantes en bibliothèque
Dépenses éligibles	Charges d'exploitation liées à l'action culturelle : frais logistiques, dépenses de publicité et de communication, rémunération d'intervenants, organisation de journée(s) professionnelle(s), de rencontres d'auteurs sur le territoire, etc.
Pré-requis	Signature d'une convention pour les manifestations de type 1, 2 et 3
Critères d'évaluation des projets	Le dossier sera évalué principalement sur la <u>qualité du projet artistique</u> , du <u>montage budgétaire</u> , et sur la base des <u>10 critères prioritaires suivants</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Positionnement sur les territoires / autres actions de même nature - Dynamique de réseau, ancrage dans un territoire - Dynamique partenariale (libraires, éditeurs, bibliothèques, milieu scolaire, milieu associatif, etc.) - Formes variées de médiation (rencontres, débats, ateliers, spectacles, expositions, etc.) - Mise en place d'actions spécifiques envers les publics éloignés du livre et de la lecture, favorisant le lien social - Mise en place d'actions tout au long de l'année - Accès des publics (mobilité réduite) - Promotion d'auteurs publiés à compte d'éditeur - Vente de livres par des libraires indépendants - Organisation (comité de pilotage, directeur littéraire et artistique)
Typologie des manifestations culturelles	Une typologie des manifestations culturelles est établie : Type 1 – manifestation culturelle à rayonnement international 100% des critères prioritaires doivent être remplis Type 2 – manifestation culturelle à rayonnement régional à national 100% des critères prioritaires doivent être remplis Type 3 – manifestation culturelle à rayonnement intercommunal à départemental 80% des critères prioritaires doivent être remplis Type 4 – manifestation culturelle à rayonnement local 50% des critères prioritaires doivent être remplis.
Pièces à fournir	Dossier de demande de subvention Un dossier de présentation du projet en lien avec la demande, accompagné des documents de communication correspondants Les statuts de l'association (le cas échéant) Pour une collectivité, la délibération de l'assemblée délibérante portant la demande de subvention Le formulaire de demande de subvention dûment complété. Le rapport moral et financier de l'année précédant la manifestation (sauf pour un premier exercice)
Montants et taux	Cf. barème
Délai entre deux demandes	néant
Dépôt du dossier	Service Action culturelle et Communication de Savoie-biblio. 3 fois par an : avant le 1 ^{er} décembre (année N-1), 31 mars et 31 août (année en cours)
Versement de la subvention	En une fois, à l'issue du vote de l'aide par le Conseil Savoie Mont Blanc

Barèmes action culturelle

	Fonctionnement		Journée Pro		Rencontres auteurs	
	Taux (/ budget global)	Plafond	Taux (/ budget global)	Plafond	Forfait / rencontre	Plafond
T1 Rayonnement international	30%	20 000 €	80%	4 000 €	300 €	4 200 €
T2 Rayonnement régional à national	30%	15 000 €	80%	4 000 €	300 €	4 200 €
T3 Rayonnement intercommunal à départemental	30%	5 000 €	80%	3 000 €	300 €	3 000 €
T4 Rayonnement local	30%	1 000 €				

Notas :

- Les taux indiqués correspondent à la participation du Conseil Savoie Mont Blanc
- Les différents types d'aides peuvent se cumuler pour une même manifestation
- Les montants indiqués sont des montants maximum ; l'aide est octroyée dans la limite des crédits disponibles

Service Action culturelle et Communication de Savoie-biblio

10, chemin des Croiselets
ZA des Croiselets
CS 10042 - Pringy
74371 ANNECY
Tél. 04 50 33 21 92